

# Réunion Active Garantie

## REUNION ACTIVE

### Présentation du dispositif

Réunion Active accompagne la création, le développement et la transmission des très petites entreprises réunionnaises en favorisant leur accès au financement bancaire.

Il s'agit plus précisément d'une prise en charge de la garantie bancaire par l'association Réunion Active, gestionnaire du fonds de garanties doté par la Région et l'Etat.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Ce dispositif de financement s'adresse aux TPE de la Réunion créées depuis moins de 3 ans en matière de création et depuis plus de 3 ans en matière de développement et de renforcement de la structure financière.

Les TPE devront avoir leur siège social implanté à la Réunion, exercer leur activité à la Réunion et en situation financière saine, en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées Les prêts garantis ont pour objectif de financer :

- les investissements en immobilisations corporelles y compris de remplacement (matériels et équipements),
- les investissements incorporels (transfert de technologies, acquisition de brevets, licences d'exploitation, etc.),
- les besoins en fonds de roulement (BFR).

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif :

- professions libérales,
- secteurs d'activité interdits par le règlement CE 1998/2006 du 15 décembre 2006, sur l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides d'État sous forme de garanties du 20 juin 2008.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

La Garantie est d'un montant maximal de 30 500 € et dure 5 ans.

Coût de la garantie : 2% montant garanti.

Taux : 65 % du capital emprunté

## Pour quelle durée ?

La durée du prêt est comprise entre 6 et 24 mois avec caution solidaire minimum.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de garantie sont à faire au près de Réunion Active :

- tél : 02 62 48 70 00
- mail : [region.reunion@cr-reunion.fr](mailto:region.reunion@cr-reunion.fr)

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 10 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 2 M€.
- Forme juridique
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux

---

## Organisme

### REUNION ACTIVE

- 10 rue Champ Fleuri  
97490 SAINTE-CLOTILDE  
Téléphone : 02 62 72 17 27  
Télécopie : 02 62 41 76 27  
E-mail : [reunion.active@yahoo.fr](mailto:reunion.active@yahoo.fr)  
Web : [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)